

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Gabriel Barrillier, Ivan Slatkine, Antoine Barde, Patrick Saudan, Michel Ducret, Edouard Cuendet, Mathilde Chaix, Pierre Conne, René Desbaillets, Patricia Läser, Nathalie Schneuwly, Renaud Gautier, Nathalie Fontanet, David Amsler, Serge Hiltbold, Daniel Zaugg, Fabienne Gautier, Christophe Aumeunier, François Haldemann, Pierre Weiss, Claude Aubert, Beatriz de Candolle, Frédéric Hohl, Jean Romain, Jacques Béné, Charles Selleger, Pierre Ronget et Alain Meylan*

*Date de dépôt : 19 mars 2012*

## **Proposition de motion**

**Renforcer l'emploi et les PME, soulager les citoyens : ensemble, disons « stop ! » aux excès de la bureaucratie !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Grand Conseil a adopté la motion 1705 – « Simplifier la vie des entreprises » – le 12 octobre 2007 à l'unanimité ;
- que, ce nonobstant, les charges administratives qui pèsent sur les entreprises, petites et moyennes en particulier, ainsi que sur l'ensemble de la population, continuent de peser excessivement lourd ;
- que les tâches découlant de réglementations excessives, complexes et chicanières, et les coûts qu'elles engendrent, constituent un frein au développement d'une économie dynamique, innovatrice et pourvoyeuse de nouveaux emplois ;
- que les effets néfastes de normes, procédures et contrôles inutiles se répercutent sur différentes politiques publiques pourtant considérées comme prioritaires par le plus grand nombre : promotion des énergies renouvelables, emploi, construction, etc. ;

- qu’au niveau suisse et dans d’autres cantons des efforts importants sont consentis depuis plusieurs années pour réduire la charge de travail administratif des entreprises et des citoyens ;
- qu’en période de conjoncture difficile il est du devoir des collectivités publiques de redoubler d’efforts pour offrir un cadre favorable à l’activité des petites et moyennes entreprises et de la population,

invite le Conseil d’Etat

- dans un premier temps :
  - à organiser dans les meilleurs délais une table ronde réunissant les représentants des entreprises, de l’Etat et des communes afin de déterminer des priorités et les actions premières à entreprendre ;
  - à établir une synthèse des allègements déjà réalisés par le passé et, en particulier, des priorités identifiées en collaboration avec les acteurs susmentionnés ;
- dans un second temps, à initier un vaste programme de simplification, consistant :
  - à présenter un premier plan d’action, intégrant notamment les modifications réglementaires et législatives envisagées suite à la table ronde ;
  - à mettre en place un examen systématique des réglementations, actuelles et en projet, permettant de déterminer coûts et degré utilité, afin que l’Etat dispose de toute l’information nécessaire à la détection des mauvaises pratiques et à la prise des décisions qui s’imposent ;
  - à présenter par la suite au Grand Conseil, sur une base annuelle, un bref rapport laissant en particulier apparaître les résultats obtenus et attendus ainsi que les réformes en projet ;
- en parallèle de ce programme :
  - à créer, sur internet, une plateforme interactive à destination du public, du type « Ensemble simplifions », dans le but notamment de réaliser des sondages ponctuels et de recueillir remarques et propositions des communes, des entreprises, des associations et des citoyens ;
  - à encourager les communes à adopter un programme semblable de simplification et d’allègement des contraintes administratives, en leur offrant au besoin le soutien et l’expertise nécessaires.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Il y a quelques années, on a pu détecter les prémises d'une prise de conscience : la bureaucratie excessive, soit la réglementation, la procédure et le contrôle au-delà de l'utile et du raisonnable, non seulement n'est pas une fin en soi, mais surtout nuit à la productivité, pénalise les entreprises et astreint les citoyens à des tâches lourdes et coûteuses. En 2008, le département de l'économie et de la santé, à Genève, estimait en effet « s'orient[e] délibérément vers une administration qui informe, accompagne et prévient, plutôt que vers une administration qui contrôle »<sup>1</sup>. Un rapport instructif venait alors ponctuer une démarche parlementaire visant à réduire les contraintes bureaucratiques imposées aux petites et moyennes entreprises (PME). Il faut saluer les mesures prises dans différents domaines, de même que d'une manière générale le développement, quoique perfectible, de l'administration en ligne (AeL).

Dans la pratique, force est toutefois de constater que le potentiel de progrès reste énorme. Il convient donc de passer de la prise de conscience à la réalisation. Au quotidien, PME et citoyens sont confrontés à des tâches administratives chronophages, dont la nécessité au regard de l'intérêt public ne saute pourtant pas toujours aux yeux. Pire, la mise en œuvre de politiques publiques de haute priorité est retardée, sinon hypothéquée, par des barrières administratives décourageantes voire infranchissables. Un exemple : Genève s'est doté d'une loi sur l'énergie ambitieuse, acceptée en votation populaire. Sur le papier, elle devait permettre une évolution significative en matière de rénovation du parc immobilier, et donc de consommation d'énergie, puisque c'est là que réside le potentiel d'économies d'énergie comme chacun le sait, voire de production d'énergie renouvelable (d'origine solaire). Or, malgré les efforts manifestement fournis par le service cantonal de l'énergie (ScanE) et les autres unités compétentes, les procédures sont jugées d'une longueur et d'une complexité insoutenables.

Dans la construction, les exemples sont légion. D'aucuns pensent même qu'il s'agit là de l'une des causes de la pénurie. A ce propos, le Conseil d'Etat relève dans son programme de législature que l'on construira plus en « réformant la gouvernance » et en « allégeant les procédures

---

<sup>1</sup> M 1705-B, p. 9.

administratives ». Problème : pour 2010, l'objectif se limitait à un « examen des moyens », pour 2011 à une « responsabilisation des mandataires » et, pour 2012 et 2013, les cases sont... vides<sup>2</sup>.

Et que dire des PME, qui continuent à devoir consacrer une partie significative de leurs moyens et de leurs collaborateurs à remplir des formulaires et à entreprendre des démarches auprès de différents services de l'Etat, une inertie de plusieurs mois étant la règle ? Enfin, le citoyen se retrouve souvent lui-même face à des excès bureaucratiques, dans les gestes les plus simples de la vie quotidienne, lorsqu'il interagit avec l'administration communale, cantonale, ou fédérale.

C'est dans ce dernier point que réside la clé : la bureaucratie absurde doit être combattue et éliminée à tous les niveaux, de manière coordonnée, afin que, par exemple, les doublons puissent être supprimés proprement, sans pour autant générer de lacunes.

Au niveau suisse, le Conseil fédéral a pris la mesure du problème, et il faut s'en réjouir. Après avoir lancé un vaste programme de 125 mesures en 2006, concrétisé notamment par une importante loi de suppression et de simplification de procédures d'autorisation, il a l'été dernier dressé un premier bilan et envisagé de nouvelles pistes, en collaboration avec les acteurs concernés<sup>3</sup>.

C'est aux niveaux cantonal et communal que le bât blesse, même si dans le second cas, il est vrai, les problèmes sont moindres compte tenu de la répartition des compétences entre les deux niveaux de collectivités (à Genève, la plupart des procédures et des complications surviennent au niveau cantonal).

C'est pourquoi la présente motion propose au Conseil d'Etat de se saisir de la question, d'initier un véritable mouvement de simplification, en invitant d'abord les différents acteurs concernés (communes, entreprises), puis en présentant une liste de priorités. C'est, en effet, en associant en amont ses principaux interlocuteurs que l'Etat pourra viser juste au moment de proposer des réformes. Afin de donner corps à celles-ci, il sera nécessaire d'établir un plan d'action : certains allègements devront d'ailleurs probablement faire l'objet d'un ou plusieurs projets de lois, compte tenu du volume de la

---

<sup>2</sup> Programme de législature 2009-2013, p. 24. On retrouve logiquement l'objectif de simplification des procédures au point 8, concernant l'économie et l'emploi, mais il n'est pas plus ambitieux : rien n'est prévu pour 2012-2013.

<sup>3</sup> Pour le détail, voir p. ex. la motion 1705 et le site du département fédéral de l'économie (DFE), <http://www.evd.admin.ch/themen/00129/00419/index.html?lang=fr>.

législation genevoise. Il sera au demeurant instructif, le cas échéant, de connaître précisément les raisons qui auront poussé le gouvernement à ne pas retenir certaines mesures.

A plus long terme, les motionnaires sont d'avis que l'Etat de Genève devrait se doter d'un outil performant de détection des mauvaises pratiques. La réglementation devrait être systématiquement passée en revue. Des informations complètes permettraient alors de répondre à des questions de ce type : Ce règlement est-il bien nécessaire ? Faut-il contrôler chaque année cette installation ? Doit-on vraiment exiger une autorisation et, par voie de conséquence, un émolument ? Assurer un suivi étant primordial, le Conseil d'Etat devrait présenter chaque année au Grand Conseil un bref rapport, synthétique et exemplaire par sa clarté, mentionnant les résultats obtenus, les progrès attendus et les projets en cours ou à l'étude.

Il est temps, en outre, d'associer concrètement tous les acteurs concernés au mouvement de simplification voulu par cette motion. Afin d'y parvenir, il pourrait être intéressant et relativement peu coûteux de faire usage des nouvelles technologies en créant une plateforme publique sur internet, puisque l'une des voies possibles pour moderniser et simplifier les procédures consiste précisément en un développement plus poussé de l'administration en ligne. Le site français « Ensemble simplifions »<sup>4</sup> revêt par exemple un intérêt certain, puisqu'il permet à de nombreux acteurs (collectivités, entreprises, associations, particuliers) de faire valoir leurs idées et de partager leurs expériences.

Enfin, les communes doivent, elles aussi, être sensibilisées à cette problématique, et encouragées à adopter ce type de programme de simplification. Cas échéant, elles pourront faire appel à l'expertise acquise par l'Etat pour obtenir le soutien adéquat.

La bureaucratie excessive issue de plusieurs décennies d'activité législative et réglementaire d'une rare intensité ne produit, en tant que telle, absolument rien : ni bien, ni service. Au contraire, elle coûte cher, aux contribuables et aux entreprises, les plus petites d'entre elles étant les plus touchées. Il convient donc d'agir, concrètement et à la hauteur de l'importance, incontestée à Berne, de ce problème publique.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.

---

<sup>4</sup> <http://www.ensemble-simplifions.fr/>.